



LE STAGE PAYSAN CRÉATIF



Le Stage Paysan Créatif, vise à faciliter l'installation de projets agricoles innovants et créatifs que ce soit dans le cas de la « création d'un nouveau site », d'une transmission ou de l'entrée dans un collectif de travail. En professionnalisant l'amont de la démarche d'installation, le Stage Paysan Créatif permet au ou à la porteur-euse de projet de développer ses capacités afin de s'insérer dans le territoire et y déployer son activité professionnelle.

LA FORMATION

Public et prérequis à la formation

Toute personne ayant un **projet professionnel d'installation agricole** ayant :

- Identifié les produits ou les services commercialisés
- Acquis une expérience significative dans la production visée
- Déterminé le territoire de l'installation
- Identifié un lieu de stage

Objectifs de la formation

- Mettre en place progressivement son projet d'installation en agriculture paysanne.
- Pratiquer et approfondir les gestes et les techniques nécessaires à la production visée.
- S'ancrer et s'insérer dans le territoire et dans les réseaux agricoles et citoyens locaux.

Méthodes utilisées

- Pédagogie active fondée sur l'expérience et la réflexivité des participant-es
- Posture d'accompagnement : approche systémique, écoute active, reformulation, feedback et effet miroir
- Apports théoriques et méthodologiques appuyés par des supports
- Exercices et mise en situation professionnelle

Durée de la formation

Formation de **12 mois** composée de :

- 144 heures de **sessions collectives**
- 210 heures d'un **parcours de formations individualisé** et d'accompagnement à l'insertion territoriale
- 1470 heures de **mise en pratique professionnelle**, sur les fermes ou sur son propre site d'installation

Lieux et programme détaillé de la formation

Trois sessions de formation par an :

- **Session 1 : hiver**
- **Session 2 : printemps**
- **Session 3 : automne**

Programme détaillé de la formation accessible auprès de l'ADEAR de votre département.

Les lieux sont itinérants en région Centre-Val de Loire. Le lieu de stage est le choix du/de la stagiaire chez des paysan-nes qui exercent dans un système de production similaire au système souhaité par le/la stagiaire et qui se situe sur le territoire d'installation future ou sur votre futur lieu, s'il est identifié.



Haut-commissaire
aux compétences



INTERVENANT-ES

Responsable de formation

• **Romain Coudert** : coordinateur de formation, CIAP Centre-Val de Loire

Principaux-aes intervenant-es

- **Marie-Pierre Auvay** : formatrice accompagnatrice installation ADEAR 37
- **Julie Roux**, formatrice accompagnatrice installation ADEARI
- **Olivier Mullier** : formateur accompagnateur installation transmission ADEAR 41
- **Ninon Kratchkovsky** : formatrice accompagnatrice installation transmission projet alimentaire territoriaux ADEAR 28
- **Julie Launay** : formatrice accompagnatrice installation transmission ADDEAR 18
- **Balakiyem Bilasse** : formateur accompagnateur installation transmission ADEAR 45
- **Olivier Benelle** : chargé de mission Création d'activités et développement rural ADAR CIVAM
- **Céline Sanz** : coordinatrice CIAP Centre Val de Loire
- **Elisabeth Baillet** : formatrice, AFOCG Centre Val de Loire
- **Pauline Salcedo** : coordinatrice, InPACT Centre
- **Julie Joyez** : chargée de communication, InPACT 37
- **Stéphanie Brisson** : responsable administrative et comptable à l'ARDEAR CVL



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le parcours de formation « Stage Paysan Créatif » conduit à la [certification professionnelle Entreprendre en agriculture paysanne](#).

Pour un accès à la certification totale, les trois épreuves, telles que détaillées dans le référentiel d'évaluation, sont :

- **Première épreuve : réalisation d'un dossier écrit**
Le/la candidat-e produit un dossier écrit sur son projet de création ou de reprise de ferme en agriculture paysanne.
- **Deuxième épreuve : mise en situation réelle**
Organisation d'une réunion d'entraide et d'appui local
- **Troisième épreuve : entretien avec le jury**
Présentation par le/la candidat-e du projet à l'oral de 10 minutes suivie de 20 minutes de questions/réponses avec le jury

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES CANDIDAT-ES

Recrutement

Envoyer le dossier de candidature à l'ADEAR de votre département de résidence / ou de votre territoire d'installation envisagée :

- **ADDEAR 18** : installation.transmission@addear18.fr / 06.18.77.43.77
- **ADEAR 28** : instal-transmi@addear28.org / 07.69.10.53.19
- **ADEAR 36** : installation-ciap@adeari.fr / 06 01 73 76 32
- **ADEAR 37** : marie-pierre.auvray@addear37.org
- **ADDEAR 41** : contact@addear41.org / 07 50 06 74 02
- **ADEAR 45** : balakiyem.bilasse@addear45.org / 07 62 30 80 22

Le recrutement est ouvert pour les sessions de mai 2023 et de septembre 2023. Dossier de candidature à retrouver sur le site : www.agriculturepaysanne.org/ardearcentre

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences.



TÉMOIGNAGE

« Le Stage Paysan Créatif m'a permis d'appréhender mon projet d'installation en apiculture sous un angle très professionnel, qui [...] a jalonné les différentes étapes de l'installation. Merci à toutes [...], et que cette approche à l'installation continue pour redonner à notre agriculture un visage humain. »

Pascal Bouche, Apiculteur

Stagiaire Paysan Créatif, Promotion Septembre 2020